



Bail professionnel : abonnement professionnel edf gdf ?

Par **psycho69**, le **19/07/2012** à **23:41**

Bonsoir,rrnrPsychologue de profession, je m'installe en septembre dans mon propre cabinet de psychothérapie en tant qu'auto-entrepreneur, avec un bail professionnel de 6 ans. Il s'agit d'un ancien appartement de type T2 dans un petit immeuble d'habitation. rnrnJe souhaiterais savoir si je suis obligé de souscrire un abonnement professionnel pour l'eau, le gaz, et l'électricité (car évidemment ce type d'abonnement est plus onéreux...). rnrnSi la réponse est non et si je quitte le statut d'auto-entrepreneur, pourrais-je déduire mes frais EDF GDF malgré un abonnement pour particulier ?rnrnJe vous remercie par avance pour votre réponse. rnToutes mes excuses si je ne suis pas dans la bonne thématique.rnrnCordialement, M. FREDERIQUE

Par **edith1034**, le **20/07/2012** à **08:57**

NON VOUS POUVEZ RESTER EN CONTRAT PARTICULIERrnrnoui bien sûr tous les frais généraux liés aux locauxrnrnpour tout savoir sur les sociétésrnrn<http://www.fbls.net/jurifrance.htm>rnrnpour tout savoir sur le bail professionnelrnrn<http://www.fbls.net/BAILPROFESSIONNEL.htm>

Par **psycho69**, le **20/07/2012** à **20:13**

Je vous remercie pour votre réponse rapide et complète.rnrnCordialement,rnM. FREDERIQUE